



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE

-oOo-

PV n° 10-00004/ 89

AFFAIRE CONTRE :

X...

Corruption

OBJET :

Réception d'une télécopie  
émanant de THALES  
INTERNATIONAL.

Annexe

# PROCES - VERBAL

D 128/1  
3 pages

L'An deux mil onze, ----

Le vingt sept mai -----

à onze heures-----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**  
Brigadier Chef de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d'Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de  
l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

--- Étant au service,----

---Agissant dans le cadre du soit transmis N° P 09 341 9202/4  
délivré par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de  
Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Poursuivant l'enquête préliminaire,----

---Disons avoir reçu ce jour une télécopie signée par Blaise  
JAEGER, Président de THALES INTERNATIONAL SA faisant suite  
à notre réquisition judiciaire datée du **20/04/2011** et annexée au  
présent.-----

---Monsieur JAEGER nous informe que **THALES INTERNATIONAL  
ne dispose pas des documents demandés** (contrats signés avec  
TERASASI, rapports transmis par TERASASI, bénéficiaires  
d'honoraires versés par THINT ASIA de 1999 à 2002). ----

---Monsieur JAEGER précise que ces documents, **«s'ils existent,  
seraient en tout état de cause en possession des sociétés  
singapouriennes»**.-----

---Dont acte,----



# THALES

D128/2

**Thales International SAS**  
45 rue de Villiers  
92526 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France  
Tél. : +33 (0)1 57 77 80 00  
www.thalesgroup.com

PARIS, le 24 mai 2011

Monsieur Arnaud RYCKEWAERT  
Brigadier-Chef de Police  
Direction centrale de la police judiciaire  
Division nationale des investigations financières  
et fiscales  
Brigade centrale de lutte contre la corruption  
11 rue des Saussaies  
75008 PARIS

Par télécopie : 01.40.97.88.79

Monsieur l'officier de police judiciaire,

Nous faisons suite à votre réquisition judiciaire datée du 20 avril 2011 adressée à la société THALES International SA aux termes de laquelle vous sollicitez la communication d'un certain nombre de documents en rapport avec le contrat Scorpène signé avec le gouvernement malais en 2002.

Ainsi que vous avez pu le constater lors de la perquisition réalisée par vos services en date du 28 mai 2010, THALES International ne dispose pas des documents que vous évoquez, lesquels s'ils existent seraient en tout état de cause en possession des sociétés singapouriennes à qui nous avons transmis votre demande.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Je vous prie de croire, Monsieur l'officier de police judiciaire, à l'expression de mes salutations distinguées.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blaise Jaeger'.

Blaise JAEGER  
Président



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

D 128/3

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE**

Nanterre, le 20/04/2011

**SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA  
CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LA  
DÉLINQUANCE FINANCIÈRE**

**REQUISITION  
JUDICIAIRE**

**DIVISION NATIONALE DES  
INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET  
FISCALES**

**Nous Arnaud RYCKEWAERT, Brigadier Chef de Police**

**B.C.L.C.**

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire,  
Division Nationale des Investigations Financières et Fiscales,  
Brigade Centrale de Lutte contre la Corruption,

101, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, 11, rue des Saussaies,

Agissant en vertu du soi-transmis du Parquet N° P 09.241.9202/4 en date du 28/12/2009 délivré par Monsieur Nicolas HEITZ, substitut du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Paris,

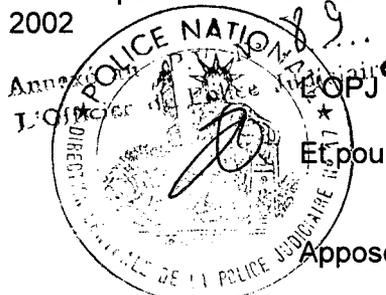
Vu les articles 60, 75 et suivants, du code de procédure pénale,

Vu l'article 77-1-1 du code de procédure pénale, et l'autorisation du magistrat mandant.

**PRIONS ET AU BESOIN REQUERONS** Monsieur Blaise JAEGER, Président Directeur Général de THALES INTERNATIONAL sis 45 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine, de bien vouloir nous communiquer dans les plus brefs délais :

Certaines pièces juridiques et comptables de THALES et/ou THOMSON CSF INTERNATIONAL ASIA devenu THALES INTERNATIONAL ASIA relatifs au contrat C5 signé avec DCNI dans le cadre du contrat SCORPENE signé avec le Gouvernement de la Malaisie en 2002, et notamment :

- le(s) contrat(s) signé(s) avec la société de droit malais **TERASASI** ou tout autre intermédiaire
- les virements effectués en faveur de la société de droit malais **TERASASI** (ou tout autre intermédiaire) ainsi que les pièces justificatives (factures, comptes bancaires crédités et débités....)
- l'intégralité des rapports écrits transmis par **TERASASI** (ou tout autre intermédiaire ) dans le cadre de ce(s) contrat(s).
- la liste des bénéficiaires d'honoraires versés par **THOMSON CSF INTERNATIONAL ASIA**, devenu **THALES INTERNATIONAL ASIA**, de 1999 à 2002



Et pour sa garantie

Apposons notre sceau et signature

☎ : 01 40 97 89 33

(ou Mme COULBOIS : 01 40 97 80 05)

Fax : 01 40 97 88 79